Nations Unies S/PV.6775



# Conseil de sécurité

Soixante-septième année

*Provisoire*

**6775**e séance

Mardi 29 mai 2012, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Présidente:* | M. Mehdiyev | (Azerbaïdjan) |
| *Membres:* | Afrique du Sud | M. Sangqu |
| | Allemagne | M. Wittig |
| | Chine | M. Wang Min |
| | Colombie | M. Alzate |
| | États-Unies d'Amérique | Mme DiCarlo |
| | Fédération de Russie | M. Churkin |
| | France | M. Briens |
| | Guatemala | M. Briz Gutiérrez |
| | Inde | M. Kumar |
| | Maroc | M. Kadiri |
| | Pakistan | M. Tarar |
| | Portugal | M. Moraes Cabral |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Togo | M. Menan |

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne



12-35234 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

**M. Serry** (*parle en anglais*) : Le mois écoulé a été marqué par plusieurs problèmes délicats qui sont susceptibles de déstabiliser la situation sur le terrain. Toutefois, ils ont tous été réglés pour le moment, et les événements prennent sans doute une tournure plus encourageante.

Suite à la réunion du Quatuor le 11 avril, il y a eu entre les parties un échange de lettres dans lesquelles chacune a posé ses conditions pour la poursuite des pourparlers directs. Les Palestiniens ont remis une lettre le 17 avril, et les Israéliens y ont répondu le 12 mai. L'échange est resté confidentiel, et a permis aux deux parties d'entamer, avec une participation internationale limitée, un dialogue direct et discret, qui doit être salué et encouragé. Les envoyés du Quatuor poursuivront le dialogue avec les deux parties afin de les inciter à saisir cette occasion pour prendre des mesures de confiance synergiques qui concourent à la poursuite de leur dialogue dans la discrétion.

Parallèlement, toutefois, une série d'événements ont menacé d'attiser les tensions. La grève de la faim entamée le 17 avril par plus de 1 500 prisonniers palestiniens détenus en Israël, en protestation contre les conditions de détention et contre les détentions administratives, a été levée le 14 mai. Nous nous réjouissons qu'Israël ait pris des mesures pour répondre aux préoccupations des prisonniers au sujet de l'isolement carcéral, des visites familiales et de la pratique de la détention administrative, qui ne devrait être utilisée que dans un nombre très limité de cas et pour une période aussi courte que possible. Nous avons appris également qu'Israël remettra les restes de 100 Palestiniens enterrés dans des zones sous contrôle israélien.

L'accord est une indication des effets bénéfiques du dialogue direct et discret entre l'Autorité palestinienne et Israël. Le Secrétaire général et moi-même avons été mobilisés dès le début et avons exprimé notre inquiétude concernant la santé des prisonniers. Nous félicitons les deux parties de la clairvoyance qui les a menées à conclure cet accord, qui, nous l'espérons, continuera d'être mis en œuvre dans son intégralité. Nous saluons également le rôle important joué par l'Egypte dans la négociation de cet accord. Cependant, nous demeurons préoccupés par les informations indiquant que quelques prisonniers poursuivent leur grève de la faim, l'un d'eux étant dans un état critique, et nous nourrissons l'espoir que ces cas seront également réglés rapidement.

L'accord sur les prisonniers a été conclu la veille du 15 mai, jour où les Palestiniens commémorent le début de leur situation de réfugiés. Ces commémorations s'étaient soldées l'an dernier par de nombreux actes de violence et de nombreux morts. Cette année en revanche, les manifestations marquant cette journée ont été relativement canalisées, grâce au déploiement massif des forces de sécurité palestiniennes et israéliennes pour éviter l'affrontement. L'Armée libanaise s'était également préparée à empêcher les manifestations de s'approcher de la Ligne bleue. Cependant, il y a eu des affrontements entre manifestants palestiniens et forces israéliennes, lesquels ont fait des blessés, principalement aux postes de contrôle entourant Jérusalem.

Il y a également eu des affrontements et des arrestations à Jérusalem-Est le 20 mai, date que le Gouvernement israélien appelle la Journée de Jérusalem, qu'Israël considère comme étant la journée qui marque l'unification de Jérusalem-Est occupée. La police israélienne a arrêté 10 manifestants israéliens et cinq Palestiniens. Un Palestinien a également été gravement blessé après qu'il aurait tenté de poignarder un soldat israélien près du carrefour de Gush Etzion, au sud de Bethléem. Les 15 et 20 mai, les deux camps ont pris des mesures qui ont permis d'éviter une escalade des tensions.

Dans le même temps, des changements importants de politique interne se sont produits. Du

côté israélien, le Premier Ministre Nétanyahou a conclu un accord avec le parti d'opposition Kadima pour que ce dernier se joigne au Gouvernement de coalition le 8 mai. Cette nouvelle coalition comprend désormais 94 des 120 membres de la Knesset. Le Premier Ministre Nétanyahou a déclaré que cette nouvelle coalition lui permet de promouvoir un « processus de paix responsable ». Le Secrétaire général y voit une nouvelle occasion pour le Gouvernement israélien de reprendre véritablement le processus de paix avec la vision et la détermination nécessaires en vue de régler toutes les questions relatives au statut final et de réaliser la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, et donc de la création qui n'a que trop tardé d'un État palestinien.

Du côté palestinien, le Président Abbas a réorganisé son cabinet, et le 16 mai, le Premier Ministre Fayyad et 24 ministres ont été assermentés. Il les a immédiatement chargés de mettre à exécution son décret appelant à la tenue d'élections municipales attendues depuis trop longtemps. Le décret présidentiel mettant en place le Gouvernement et la lettre d'acceptation du Premier Ministre indiquaient clairement que le nouveau Cabinet ne préjugeait pas du résultat des efforts déployés actuellement dans l'optique d'une réconciliation palestinienne.

Quatre jours plus tard, le 20 mai, les dirigeants palestiniens ont annoncé une nouvelle formule visant à faire avancer la réconciliation avec l'aide d'une médiation égyptienne. Dans le cadre de cet accord, et en ce moment même, la Commission électorale centrale palestinienne se trouve à Gaza afin de déterminer si elle sera en mesure de mettre à jour les listes d'électeurs à Gaza, ce qui devrait prendre de six à huit semaines. Le 28 mai, le chef de la Commission électorale a rencontré les principaux dirigeants du Hamas et annoncé que la Commission reprendrait ses opérations dans trois jours. Nous espérons que les autorités de facto coopèrent pleinement afin de faciliter l'inscription des électeurs à Gaza. Nous croyons comprendre que commencera en même temps une période de 10 jours pour la formation d'un nouveau Gouvernement technocratique de transition pendant une période de six mois. Un Gouvernement de transition, une fois en place, préparera les élections générales et s'attachera à reconstruction de Gaza.

Il est fondamental pour la paix de faire avancer le processus de réconciliation, car une entité politique palestinienne unifiée est essentielle à la réalisation de la solution des deux États. Le 11 avril, tout en réaffirmant sa position précédente, le Quatuor a également rappelé que la situation à l'intérieur et autour de Gaza demeurerait précaire et intenable tant que la Cisjordanie et la bande de Gaza ne seraient pas réunies sous l'Autorité palestinienne légitime et n'adhéreraient pas aux engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Conformément aux résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009), le Secrétaire général a toujours appuyé les efforts en faveur de l'unité palestinienne, ainsi que le travail mené par l'Égypte à cet égard. Le Secrétaire général souhaite voir l'unité s'instaurer dans le cadre des positions du Quatuor, des engagements de l'OLP et de l'Initiative de paix arabe. Comme il l'a réitéré lors de la conversation téléphonique qu'il a eue avec le Président Abbas après l'adoption de la Déclaration de Doha en février, les pourparlers de paix et la réconciliation ne sont pas mutuellement exclusifs. Les progrès réalisés dans un domaine ne doivent pas saper les progrès réalisés dans l'autre.

Les activités de peuplement se sont poursuivies au cours de la période considérée. Le 24 avril, le Gouvernement israélien a annoncé son intention de légaliser à titre rétroactif trois avant-postes d'implantations en Cisjordanie dans les bourgades de Sansana, Bruchin et Rechalim. Le 30 avril, la mairie de Jérusalem a soumis au Comité de la planification et de la reconstruction de Jérusalem des plans pour la construction de 1 200 chambres d'hôtel supplémentaires à Givat Hamatos, à Jérusalem-Est. Le 10 mai, des plans ont été annoncés pour la construction de 1 242 logements dans le quartier de Gilo à Jérusalem-Est, ce qui étendrait Gilo dans les zones palestiniennes avoisinantes. Ces actions sont contraires au droit international et aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route, et devraient cesser. Les démolitions ont également continué pendant la période considérée, bien que plus lentement.

Les affrontements entre colons israéliens et Palestiniens se sont également poursuivis en Cisjordanie. Les attaques de colons ont fait 11 blessés palestiniens, dont quatre enfants. Les 19 et 26 mai, deux Palestiniens de deux villages différents auraient été blessés par des balles tirées par des habitants de la colonie de Yitzhar, au sud de Naplouse. Les attaques de colons contre des biens palestiniens, dont des terres agricoles, ont endommagé plus de 1 300 arbres. Les attaques palestiniennes contre

des Israéliens en Cisjordanie – essentiellement des pierres lancées contre des véhicules israéliens – ont également continué pendant la période considérée et fait un blessé israélien. Le 20 mai, les forces de sécurité israéliennes ont annoncé avoir arrêté des Palestiniens qui tentaient de kidnapper des Israéliens en Cisjordanie en vue de négocier la libération de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes.

Au cours de la période considérée, prétextant des raisons de sécurité, les Forces de défenses israéliennes (FDI) ont effectué 306 opérations en Cisjordanie, faisant 725 blessés parmi les Palestiniens, dont 44 enfants, et arrêtant 284 Palestiniens. Neuf soldats des FDI ont été blessés par des Palestiniens. C'est pendant les manifestations palestiniennes quotidiennes en appui aux détenus palestiniens qui faisaient la grève de la faim dans les prisons israéliennes que les Palestiniens mentionnés plus haut ont été blessés ou arrêtés et ce, jusqu'à ce qu'un accord sur les prisonniers soient conclus le 14 mai. Le 20 mai, un tribunal militaire israélien a condamné Bassem Tamimi pour avoir participé à une manifestation illégale et demandé aux manifestants de jeter des pierres. Ces accusations étaient liées aux manifestations contre la barrière qui dépasse la Ligne verte en violation de l'avis consultatif de la Cour pénale internationale. Je saisis la présente occasion pour réitérer que le droit de manifester pacifiquement doit être protégé et que toutes les manifestations doivent obligatoirement rester non violentes.

Les forces de sécurité palestiniennes ont continué de maintenir l'ordre en Cisjordanie dans le cadre des obligations incombant à l'Autorité palestinienne en vertu de la première phase de la Feuille de route. Le 27 avril, les forces de sécurité palestiniennes ont démantelé avec succès deux engins non explosés près de Djénine. Les 5 et 6 mai, les forces palestiniennes ont effectué une vaste opération de sécurité à Djénine pour rétablir l'ordre, et arrêté quelque 60 suspects après que des coups de feu ont été tirés contre la résidence du Gouverneur le 2 mai et après son décès à la suite d'une crise cardiaque le lendemain. Pour s'acquitter effectivement de leur importante mission, les forces de sécurité palestiniennes doivent être bien équipées et disposer des armes et des munitions appropriées et en quantité suffisante.

Après que nous avons exprimé nos préoccupations s'agissant d'une politique transparente de maintien de l'ordre, le 29 avril, le Ministre de la justice palestinien a confirmé que depuis plusieurs mois et conformément à ses instructions, les principaux fournisseurs palestiniens d'Internet ont empêché les usagers d'accéder à des sites palestiniens d'informations. Le 5 mai, le Président Abbas a officiellement annulé cet ordre et assuré le public que la liberté d'opinion et d'expression sont des droits naturels consacrés par la Loi fondamentale palestinienne.

À Gaza, un calme relatif a régné pendant la période considérée. Onze roquettes en tout ont été tirées de Gaza sur Israël, tandis que les FDI ont effectué sept incursions et deux frappes aériennes contre Gaza, faisant 10 blessés parmi les civils palestiniens. Six Palestiniens ont été tués et six autres blessés dans le cadre d'activités liées aux tunnels. Nous condamnons les attaques aveugles à la roquette de Gaza contre Israël et continuons d'appeler à leur cessation complète. Nous exhortons également Israël à faire montre d'un maximum de retenue.

Le 13 mai, un tribunal de Gaza a rejeté un appel contre la peine de mort prononcée à l'encontre d'un Palestinien condamné pour meurtre en avril 2011, portant à cinq le nombre de condamnations à morts confirmées à Gaza cette année. Cette peine n'avait pas été approuvée par le Président Abbas, comme l'exige la Loi fondamentale palestinienne. Nous demandons au Hamas de revoir sa position, de respecter le rejet ferme par la communauté internationale de la peine de mort, et d'en abolir le recours à Gaza.

La reconstruction et la croissance économique dans la bande de Gaza demeurent des objectifs fondamentaux de l'ONU. La valeur totale des travaux approuvés par l'ONU à Gaza et nécessitant l'emploi de matériaux à double usage qui doivent être approuvés par Israël dépasse désormais les 365 millions de dollars, dont des projets encore sous examen israélien d'une valeur de 96 millions de dollars. Cela signifie que les organismes des Nations Unies peuvent désormais jouer un rôle majeur dans les efforts internationaux axés en priorité sur la relève et la reconstruction à Gaza.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. L'ONU continue d'exhorter Israël à autoriser l'importation sans restriction de matériaux de construction, notamment les agrégats, les barres de fer et le ciment – la base de la reconstruction de Gaza – qui sont actuellement importés en masse et illégalement par les tunnels liant Gaza à l'Égypte. En l'absence d'un tel changement, il faudra

maintenir une série d'approbations pour la poursuite des travaux de reconstruction à Gaza.

Le redressement de Gaza et la croissance économique à long terme restent un objectif fondamental de l'ONU. À cet égard, les transferts vers la Cisjordanie et les exportations vers Israël sont indispensables. L'exportation récente d'une cargaison de chemises vers le Royaume-Uni constitue un élargissement important de ce type d'exportations depuis la bande de Gaza. À la date du 19 mai, un total de 150 cargaisons de marchandises ont été exportées de Gaza cette année. C'est un progrès, et j'espère que les exportations en provenance de Gaza continueront de s'accroître.

Gaza continue de connaître une pénurie d'électricité. Si la situation s'est légèrement améliorée depuis mon dernier exposé (voir S/PV.6742), il est nécessaire de poursuivre les progrès pour que l'approvisionnement de la population en énergie soit suffisant et fiable. L'ONU continue d'intervenir activement à ce niveau, notamment dans le cadre du remplacement des quatre transformateurs détruits, ce qui permettra de renforcer la capacité de la centrale électrique de Gaza d'alimenter le réseau électrique.

Au Liban, la situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est demeurée généralement calme. Le 30 avril, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont commencé les travaux de construction d'un mur destiné à remplacer la barrière technique existante au sud de la Ligne bleue dans la zone sensible de Kfar Kila, conformément à l'accord conclu entre les parties. Les violations de l'espace aérien par les FDI se sont poursuivies à un rythme quasi quotidien.

La situation générale, au Liban, a été instable tout le mois. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement pour continuer de se dissocier de la situation en Syrie, un certain nombre d'incidents ont accru les préoccupations relativement aux retombées de la crise syrienne.

Les conditions de sécurité dans la ville de Tripoli, au nord du pays, demeurent préoccupantes suite aux affrontements qui ont éclaté le 12 mai entre le quartier à majorité sunnite de Bab al-Tabbaneh et le quartier à majorité alaouite de Jabal Mohsen. Les combats se sont poursuivis pendant plusieurs jours et ont fait au moins 10 morts et plusieurs dizaines de blessés.

Le 20 mai, deux cheikhs sunnites ont été tués par des soldats de l'Armée libanaise à un point de contrôle de la région de l'Akkar dans le Liban nord. Cet incident a déclenché des manifestations dans tout le pays. Des affrontements ont également éclaté entre différents groupes sunnites dans un quartier de Beyrouth, dans lesquels deux personnes au moins sont mortes et plusieurs ont été blessées. Deux jours plus tard, alors que la nouvelle de l'enlèvement en Syrie de pèlerins libanais revenant d'Iran se répandait, des manifestations ont également commencé dans la banlieue sud de Beyrouth. Les dirigeants de tous les partis politiques ont appelé au calme et participé aux efforts en vue de faire libérer les otages. Même si, selon certaines informations, ils étaient sur le point d'être libérés et de rentrer au Liban le 25 mai, les efforts sont toujours en cours pour obtenir leur libération.

C'est sur cette toile de fond que l'on a pu observer quelques frémissements dans le sens d'une reprise du dialogue national au Liban. Le Président Sleiman a indiqué qu'il entendait convier de nouveau les dirigeants politiques à une reprise du dialogue au début du mois prochain, ce dont se sont félicités le Président du Parlement, M. Berri, le Premier Ministre, M. Mikati, et d'autres responsables. Cette initiative a également reçu l'appui actif du roi Abdallah Ben Abdelaziz Al-Saud d'Arabie saoudite. En outre, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Derek Plumbly, est resté en contact permanent, ces deux dernières semaines, avec les dirigeants de l'ensemble de l'échiquier politique, prônant le dialogue et la retenue.

Plus de 26 000 réfugiés syriens reçoivent actuellement une assistance au Liban. L'ONU continue de collaborer étroitement avec le Gouvernement libanais en vue de fournir une assistance à ces réfugiés.

La violence et la poursuite des tueries en Syrie demeurent une source d'extrême préoccupation pour le Secrétaire général, et le règlement pacifique de la crise est actuellement une priorité de l'ONU dans son ensemble. Les membres du Conseil ont été très précisément informés sur la situation au cours des derniers jours, par le biais de deux lettres du Secrétaire général en date des 25 et 27 mai et d'une séance d'information dans laquelle le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, et le général Mood ont fait rapport sur les terribles événements de Houla. Je n'aborderai donc pas la question de la situation en Syrie dans mon exposé aujourd'hui. L'Envoyé spécial adjoint, M. Guéhenno, et le Secrétaire général adjoint

aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous, présenteront demain de nouveaux exposés au Conseil dans lesquels ils fourniront davantage de détails concernant les événements récents et notre action.

Pour terminer, j'ai attiré l'attention des membres du Conseil, dans cet exposé, sur quelques tendances positives qui, si elles se poursuivent, sont de nature à faire renaître l'espoir de nouveaux progrès. Sur le terrain, la situation aurait pu s'aggraver, et les mesures concertées prises par les parties pour éviter qu'on en arrive là sont encourageantes. Le dialogue discret et direct établi dans le cadre de cet échange de lettres est également positif. Le résultat des efforts de réconciliation récents, dont j'ai fait état, demeure incertain, mais au bout du compte, il ne peut y avoir de solution à deux Etats si l'unité palestinienne n'est pas rétablie aux fins de cet objectif. Les parties doivent également consentir maintenant les efforts absolument nécessaires qui permettront de concrétiser les progrès potentiels. C'est important, car si des progrès sont à portée, la situation demeure fragile et incertaine.

De mon poste d'observation à Jérusalem, où je suis de près les événements sur le terrain et dans la région, j'ai des opinions divergentes de ceux qui estiment que les profonds changements et l'incertitude engendrés dans la région par l'éveil arabe signifient que l'heure du progrès n'a pas sonné. Au contraire, la recherche d'une paix durable qui mettra fin au conflit israélo-arabe et satisfera toutes les revendications est, selon moi, plus pressante que jamais, parce qu'après près de 20 ans d'efforts infructueux en vue de rétablir la paix, la viabilité même de la solution des deux Etats est en jeu. Si les parties ne saisissent pas l'occasion qui se présente actuellement à elles, elles doivent se rendre compte que la conséquence n'en sera pas un simple ralentissement de la progression vers la solution des deux Etats : nous risquerions au contraire de nous enfoncer dans la direction d'une réalité à un Etat, qui nous éloignerait elle aussi de la paix régionale recherchée dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe.

J'espère sincèrement que les parties trouveront un moyen d'aller de l'avant dans les prochains mois, et je promets que l'ONU continuera d'œuvrer à une solution globale au conflit israélo-arabe sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route, et des accords préalablement conclus entre les parties.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 25.*